

APPEL À L'ACTION

**pour la Protection contre la
Violence Basée sur le Genre
dans les Situations d'Urgence**

FEUILLE DE ROUTE 2016-2020

Septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse	3
Introduction	5
Etablir les Fondations pour la Feuille de Route	6
Le Problème	6
Affirmer le but et les objectifs	10
Initier la Transformation à travers des « Changements Stratégiques » Ciblés	10
Résultats à Atteindre d'ici 2020	11
Le Plan d'Action	12
Les Différentes Voies d'Action	12
Les Groupes de Parties Prenantes	13
Principaux Domaines d'Action	14
De la Feuille de Route aux Résultats	21
Organisation d'une Action Collective	21
Suivi des Résultats	24
Concrétiser les Engagements	25
Élargir le Partenariat	25
Faire la Différence Là Où c'est Important	26
Annexe 1. Définition des Principaux Termes	27
Annexe 2. Partenaires Fondateurs de l'Appel à l'Action	32
Annexe 3. Cadre du Suivi	33
Indicateurs pour le Résultat 1	34
Indicateurs pour le Résultat 2	36
Indicateurs pour le Résultat 3	38
Indicateurs pour le Résultat 4	40
Indicateurs pour le Résultat 5	42
Indicateurs pour le Résultat 6	44
Annexe 4. Liens, Références et Publications Utiles	45
Annexe 5. Références	46
Annexe 6. Liste des Abréviations	47



Photo prise par Meredith Hutchison, IRC

Synthèse

Vicieuse et inacceptable, la violence basée sur le genre est une réalité de la vie quotidienne pour les personnes touchées par les conflits et catastrophes. Nous avons l'obligation d'agir, de prendre toutes les mesures possibles pour maintenir la sécurité de tout un chacun et pour aider les victimes de violence basée sur le genre à reconstruire leur vie

La violence basée sur le genre, en particulier celle faite contre les femmes et les filles, est omniprésente et exacerbée pendant les urgences humanitaires. Pourtant, la prévention de et la réponse à la violence basée sur le genre ne sont toujours pas considérées comme une priorité dès les premiers stades d'une urgence et il n'y a toujours pas de mécanismes adéquats au cours des interventions — financement, politiques, et systèmes humanitaires — pour assurer que la question soit abordée dans son ensemble. Cette inaction constitue un échec de la part des acteurs des organismes humanitaires de promouvoir, respecter et protéger les droits des populations touchées, en particulier des femmes et des filles.

L'Appel à l'Action pour la Protection contre la Violence Basée sur le Genre dans les Situations d'Urgence, officiellement lancé en 2013 par le Royaume-Uni et la Suède, vise à transformer fondamentalement la manière dont la violence basée sur le genre est adressée lors des opérations humanitaires grâce à l'action collective de nombreux partenaires, chacun apportant nos diverses forces et capacités. Notre but est de stimuler et favoriser la responsabilisation au sein de la sphère humanitaire. L'engagement à agir et nous tenir responsables de nos propres actes est ce qui nous unit dans l'*Appel à l'Action*.

Les États-Unis ont pris les rênes de l'*Appel à l'Action* en 2014 et ont commencé à soutenir le développement d'une Feuille de Route. Cette Feuille de Route est un cadre opérationnel mis en place pour assurer que les engagements se traduisent en actions concrètes et ciblées sur le terrain. Elle est axée sur les changements systémiques qui doivent être faits dans la politique et la pratique de transformer la réponse humanitaire face à la violence basée sur le genre. La Feuille de Route invite les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales (ONGs), le conseil national de la société civile, les organisations de droits des femmes, et le secteur privé à se joindre à l'*Appel à l'Action*.

Ce plan quinquennal mesurable et avec des délais précis vise à répondre à la nécessité d'une responsabilisation, d'une action collective, et de programmes dirigés localement grâce aux résultats suivants :

- 1.** Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.
- 2.** Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.
- 3.** Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification appuient l'intégration efficace et responsable de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les efforts d'intervention humanitaire.
- 4.** Un financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.
- 5.** Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.
- 6.** Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent des connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

La force de l'*Appel à l'Action* réside dans la diversité de ses parties prenantes ; une structure de gouvernance qui prend en charge la participation, la responsabilité, la transparence et la communication ; et l'engagement collectif d'être responsables les uns envers les autres et envers la population que nous servons. Nous devons toujours inclure les femmes, les hommes, les filles et les garçons touchés en tant qu'acteurs dans la prévention ainsi que dans la réponse.

Aborder le problème de la violence basée sur le genre c'est sauver des vies ! C'est au cœur du mandat humanitaire et essentiel à la protection des droits de l'homme. Au final, notre succès sera jugé par les personnes que nous servons : les particuliers et les communautés, y compris les femmes et les filles, qui sont plus en sécurité parce que nous avons agi rapidement pour réduire le risque de violence basée sur le genre faite à leur égard, ainsi que les victimes qui ont reçu les soins qu'ils méritaient dès que nécessaire. En fin de compte, c'est un changement vraiment crucial.

Introduction

L'Appel à l'Action pour la Protection contre la Violence Basée sur le Genre dans les Situations d'Urgence (ci-après nommée *Appel à l'Action*) est une initiative potentiellement révolutionnaire soutenue par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales (ONGs) pour transformer radicalement la manière dont la violence basée sur le genre est abordée dans l'action humanitaire

Ce travail qui sauve des vies est au cœur du mandat humanitaire et est essentiel pour le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme de ceux que nous servons.

Lorsque l'initiative a été lancée officiellement en 2013, les partenaires de l'*Appel à l'Action* établissent ses principes fondamentaux dans un Communiqué essentiel qui guide nos efforts — notre cause. Nous, les partenaires de l'*Appel à l'Action*,¹ avons convenu d'établir un cadre opérationnel qui guide la mise en place de nos engagements, à prendre les mesures nécessaires pour mener à bien nos actions, et de rendre compte publiquement de nos progrès. Nous nous sommes engagés à une action collective et ciblée qui entraînera le changement et favorisera la responsabilisation au sein du système humanitaire afin que chaque réponse — dès le début d'une urgence — priorise et comprenne des actions qui atténuent les risques de violence basée sur le genre et fournissent des services sécurisés et complets pour les victimes. Ce travail de sauver des vies est au cœur du mandat humanitaire et est essentiel pour le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme de ceux que nous servons.

Notre motivation à nous engager à l'*Appel à l'Action* et d'inviter d'autres personnes à se joindre à notre cause est assez simple : la violence basée sur le genre continue de sévir pour ceux qui sont touchés par les conflits et les catastrophes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons l'obligation d'agir, de prendre toutes les mesures possibles dans notre travail humanitaire pour renforcer la résilience, garder les gens en sécurité, et aider les victimes de violence basée sur le genre à reconstruire leurs vies.

Cette tâche est plus importante qu'un seul donneur ou organisme. Elle nécessite l'action collective de nombreux partenaires apportant leurs diverses forces et capacités.

L'engagement à agir et nous tenir responsables de l'action est ce qui nous unit dans l'*Appel à l'Action*. Cette feuille de Route établit un cadre opérationnel mesurable et avec des délais précis pour atteindre le but et les engagements de l'*Appel à l'Action*. Il nous permet de faire progresser l'*Appel à l'Action* grâce à l'action collective maintenue au cours des cinq prochaines années. En partageant cette Feuille de Route avec des collègues du monde entier, nous pouvons mobiliser un engagement accru pour traiter la question de la violence basée sur le genre, encourager de nouveaux partenaires à s'engager à l'*Appel à l'Action*, et réaliser les objectifs de cette initiative.

Etablir les Fondations pour la Feuille de Route

Nous avons développé une Théorie de Changement pour définir et articuler des conseils stratégiques sur la façon de structurer la Feuille de Route et d'informer son contexte et contenu. Nous avons commencé par nous poser le problème et ensuite nous avons réfléchi sur les facteurs et les obstacles qui doivent être abordés. Nous avons conclu avec l'articulation du changement que nous, en tant que communauté, souhaitons voir. Nous avons affirmé le but ultime de l'*Appel à l'Action* et articulé trois objectifs. Nous étions alors en mesure de définir un ensemble de résultats précis que nous cherchons à atteindre dans les cinq prochaines années pour faire de réels progrès vers notre but ultime.

La violence sexiste est exacerbée pendant les urgences humanitaires là où la vulnérabilité et les risques sont élevés, mais les protections familiales et communautaires se sont effondrées.

Le Problème

La violence basée sur le genre est un fléau répandu qui menace la vie et la santé des personnes, les droits de l'homme, et pose des problèmes de protection. Profondément enracinée dans l'inégalité des sexes et les normes affaiblissantes et discriminatoires, la violence basée sur le genre est exacerbée durant les urgences humanitaires pour lesquelles la vulnérabilité et les risques sont plus élevés, et cependant pendant lesquelles les protections familiales et communautaires se sont effondrées. Bien que la violence basée sur le genre puisse autant affecter les hommes que les femmes, les femmes et les filles dans le monde entier sont touchées de manière disproportionnée.

Malgré sa prévalence, la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre sont rarement entreprises dès les premiers stades des situations d'urgence. En outre, les mécanismes en place sont insuffisants au niveau des politiques, du financement, des systèmes et des niveaux d'exécution pour garantir que le problème de la violence basée sur le genre soit adressé dans son ensemble et devienne une priorité.

Les risques particuliers confrontant les femmes et les filles peuvent être exacerbés lorsque les organismes humanitaires négligent la force et l'agenda des femmes et quand ils ne travaillent pas avec les organisations locales aidant les femmes et les femmes au pouvoir. L'absence de lien entre les efforts de prévention et d'atténuation des risques de violence basée sur le genre et d'inégalité de genre avec le travail fait pour lutter contre la discrimination sexospécifique exacerbe aussi le problème.

L'inaction, quand elle se produit, représente un échec de la part des organismes humanitaires à assumer leurs responsabilités de base pour protéger les personnes et leurs droits.



L'Etat d'Avancement

Bien qu'il existe des défis et lacunes dans une lutte efficace contre la violence basée sur le genre en cas d'urgence, certains progrès ont été réalisés ces dernières années. La population est de plus en plus sensibilisée à considérer la violence basée sur le genre comme un grave problème et à élever son niveau de détermination pour y remédier. Ces efforts sont des étapes encourageantes et doivent être fortement soutenus.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté sept résolutions révolutionnaires² appelant à une participation pleine et égale des femmes dans les questions qui vont de la prévention des conflits à la reconstruction post-conflit, la paix et la sécurité. La somme de ces résolutions encadre le programme sur les droits des femmes, la paix et la sécurité (WPS). Le WPS établit des liens entre la protection des droits des femmes et l'autonomisation des femmes, et dirige tous les aspects du processus de paix et de sécurité ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Le Comité permanent interorganisations (IASC) — le principal mécanisme de coordination interorganisations de l'assistance humanitaire, a publié sa Déclaration sur la *Centralité de la Protection dans l'Action Humanitaire* en 2013. La déclaration affirme l'engagement du IASC à créer des stratégies détaillées pour faire face aux risques concernant la protection, y compris de violence basée sur le genre, conformément aux droits de l'homme et au droit humanitaire. La violence basée sur le genre est l'un des risques concernant la protection à traiter dans ces stratégies.

En 2015, l'IASC a approuvé les *Directives pour l'Intégration des Interventions contre la Violence Basée sur le Genre dans l'Action Humanitaire*, un outil pratique, testé sur le terrain avec les

organismes humanitaires et les communautés touchées. Il fournit des directives étape par étape sur les mesures essentielles qui doivent être prises dans tous les secteurs pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre. Les Directives sont une ressource pour un certain nombre de Principaux Domaines d'Action identifiés dans cette Feuille de Route et renforcent la responsabilité collective d'aborder et répondre à la violence basée sur le genre par tout un chacun, y compris ceux qui ne sont pas spécialisés dans la lutte contre la violence basée sur le genre.

L'*Initiative de Prévention de la Violence Sexuelle* (PSVI), lancée par le Royaume-Uni en 2012, est un axe de travail essentiel qui complète et renforce les efforts de l'*Appel à l'Action*. Cette initiative se concentre spécifiquement sur la manière de lutter contre les violences sexuelles dans les guerres. Elle met l'accent sur la fin de l'impunité pour les auteurs, conteste les attitudes, influence les normes sociales vis-à-vis de la violence sexuelle, offre son soutien aux victimes, et autonomise les femmes et les filles.

Plus tard dans l'année, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le plus grand réseau humanitaire du monde, apportera une attention complémentaire à la question de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence humanitaire pendant la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en décembre. Des efforts sont en cours pour formuler la première résolution dédiée au Mouvement sur ce sujet.

Le Sommet Humanitaire Mondiale en 2016 et les processus qui y conduisent présentent également une occasion précieuse de faire en sorte que l'égalité des sexes et la prévention et la réponse face à la violence basée sur le genre soient pleinement reflétées dans les résultats du sommet.

La prévention et l'intervention doivent être menées en collaboration avec les gouvernements nationaux et la société civile de ce pays, y compris les groupes de femmes en tant que partenaires essentiels.

Même si certains progrès ont été réalisés, et de nouvelles possibilités importantes sont apparues dans plusieurs forums, il reste des défis persistants qui continuent d'entraver les efforts visant à lutter efficacement contre la violence basée sur le genre. Ce sont ces défis que l'*Appel à l'Action* collective a utilisés pour informer le contenu de la Feuille de Route et pour assurer qu'elle soit significative, pertinente, et ait un impact sur le terrain.

Dans une révision approfondie³ faite par nos pairs de la documentation spécialisée, de la documentation intermédiaire, des discussions avec les partenaires de l'*Appel à l'Action*, et des entretiens avec des informateurs clés, six domaines sont apparus comme des défis particuliers pour une réponse rapide et complète face à la violence basée sur le genre durant une crise :

» **Défis systémiques** : La violence basée sur le genre est un problème qui doit être abordé dans tous les secteurs d'intervention humanitaire, mais cela n'est malheureusement le cas ni au niveau mondial ni sur le terrain. La direction et l'appropriation de la violence basée sur le genre en tant que question transsectorielle sont généralement mal prises en compte au sein des organisations et durant l'intervention humanitaire à tous les niveaux. Il n'y a pas encore de large compréhension de ce que la violence basée sur le genre est ou ce qu'une réponse humanitaire à la violence basée sur le genre devrait être.

» **Décalage entre l'égalité des sexes et la violence basée sur le genre** : La violence basée sur le genre est profondément enracinée dans l'inégalité des sexes et la marginalisation des femmes : la violence basée sur le genre est l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes et l'inégalité des sexes perpétue des normes qui favorisent la violence basée sur le genre. Afin d'effectuer des changements au sujet du problème de la violence basée sur le genre, le programme de parité doit être une partie intégrante de la tâche. Beaucoup d'acteurs ne comprennent pas le lien inhérent entre l'inégalité des sexes et la violence basée sur le genre et sa pertinence dans leur travail. Les groupes de travail et les mécanismes de coordination contre la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes sont organisés et gérés séparément aux niveaux mondial, régional, et national, sans liens cohérents entre eux.

» **Problèmes de capacité** : Une faible capacité empoisonne le système sur de multiples fronts. Il y a trop peu d'organisations ayant une expertise technique et trop peu de personnel qualifié dans la lutte contre la violence basée sur le genre dans les organisations internationales, nationales, et locales. Dans de nombreux pays touchés, il n'y a pas de politiques ou de systèmes de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre. Le manque de fonds ou le financement retardé limitent considérablement le développement des capacités et entravent une intervention opportune et efficace. En outre, les considérations spécialisées au sujet de la violence basée sur le genre envers les enfants ne sont pas systématiquement intégrées dans les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre et les programmes de protection de l'enfance.

» **Absence de responsabilisation** : Bien qu'il existe des accords interinstitutions, des politiques et des directives établis qui sont relatifs à la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, ils attribuent généralement une responsabilité sans clarifier les mécanismes de la responsabilisation. En outre, les engagements et les déclarations de soutien

des politiques et directives interinstitutions ne se traduisent souvent pas dans les politiques, les systèmes et pratiques organisationnelles — au mieux, ils restent rhétoriques.

» **Base de Données Probantes Insuffisante sur l'Efficacité des Programmes et une Réponse Systématique** : Il y a trop peu d'évaluations scientifiques des programmes d'intervention pour la prévention, la réponse et l'atténuation des risques. Les données spécifiques et fiables sur la réponse du système humanitaire à la violence basée sur le genre pendant les crises individuelles font également défaut. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en collaboration avec l'Initiative de Recherche sur la Violence Sexuelle (SVRI), a demandé l'élaboration d'un programme de recherche pour fournir un guide de recherche au sujet de la violence sexuelle dans les conflits et les situations d'après-guerre, pour les organismes humanitaires. Grâce à des étapes multiples et un processus de consultation, le programme de recherche a identifié les principaux thèmes qui ont besoin de plus d'attention dans la recherche. Le Royaume-Uni finance des efforts visant à renforcer la base de preuves, et quelques nouvelles études sont en train d'émerger dans la documentation. Plus d'attention et de financement sont nécessaires pour construire cette base de preuves essentielles.

» Liens ténus entre les systèmes nationaux et les acteurs

Locaux : Engager les acteurs nationaux dans notre cause est essentiel pour le succès du travail humanitaire, en particulier dans les programmes sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence basée sur le genre qui pourraient remettre en question les normes culturelles dominantes. Dès que possible, la prévention et la réponse doivent être menées en collaboration avec les systèmes nationaux et la société civile, y compris les groupes de femmes, en tant que partenaires essentiels. L'action des femmes dans les communautés touchées est trop souvent ignorée et leurs capacités devraient être mises à l'avant dès les premières étapes de planification et d'exécution de la réponse face à la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes. Le manque national/local de capacité, comme déjà cité, peut être un défi ; mais il est aussi vrai que les organismes humanitaires pourraient faire plus pour s'engager pleinement avec les systèmes nationaux et les acteurs locaux, y compris les femmes dans les populations touchées. Une partie de cette déconnexion peut être attribuée à des barrières linguistiques, mais les organismes humanitaires eux-mêmes peuvent être intimidants pour ceux qui ne sont pas familiers avec leur manière d'opérer.

DIRECTIVES CONTRE LA VIOLENCE SEXISTE

Directives pour inclure les interventions contre la Violence Sexiste dans l'Action Humanitaire :

- » Réduire les risques
- » Renforcer la résilience
- » Aider à la récupération

Formellement approuvées par le Comité Permanent Interorganisations, les Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre révisées (2015) sont une **ressource technique importante** pour soutenir l'exécution vers le but final, les objectifs et les actions clés dans la Feuille de Route de l'*Appel à l'Action*.

Les Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre visent également à obtenir un changement dans tout le système dans lequel les approches et programmes de lutte contre la violence basée sur le genre sont systématiquement mis en œuvre dans tous les secteurs humanitaires dès le début de chaque urgence. Les Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre contiennent des orientations techniques spécifiques à chaque section (dans le document complet et en bref dans les Guides Thématiques selon le Sujet) pour coordonner, planifier, exécuter, suivre et évaluer les actions essentielles pour la réduction et l'atténuation des risques de violence basée sur le genre. **L'exécution des Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre par des politiques, des systèmes et l'exécution est un des moyens qu'ont les parties prenantes de promouvoir le Deuxième Objectif et la Feuille de Route générale pour l'Appel à l'Action.**

Les Directives complètes sur la lutte contre la violence basée sur le genre et les Guides Thématiques selon le Sujet sont disponibles ici : www.gbvguidelines.org

Affirmer le but et les objectifs

En nous aidant de notre compréhension du problème et des obstacles à une action efficace, nous avons affirmé l'objectif de l'*Appel à l'Action* et identifié trois objectifs interdépendants.

But Principal

Le but principal de l'*Appel à l'Action* est d'entraîner le changement et favoriser la responsabilisation dans le domaine humanitaire afin que chaque effort humanitaire contienne les politiques, méthodes et mécanismes nécessaires pour atténuer les risques de violence basée sur le genre, en particulier la violence contre les femmes, dès les premières phases d'une crise, et pour garantir la sécurité et la qualité des services pour les personnes touchées par la violence basée sur le genre.

Objectifs

- 1. Établir des services et des programmes spécialisés qui soient accessibles à toute personne touchée par la violence basée sur le genre et qui soient disponibles dès le début d'une urgence.**
- 2. Intégrer et mettre en œuvre des mesures pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'intervention humanitaire dès les premiers stades de situations d'urgence et tout au long du cycle du programme.**
- 3. Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers des actions humanitaires.**

Initier la Transformation à travers des « Changements Stratégiques » Ciblés

Notre engagement collectif à initier la transformation et favoriser la responsabilisation signifie que nous sommes prêts à changer profondément la façon dont nous travaillons. Avec cette Feuille de Route, nous allons au-delà des promesses concrètes et ciblées de l'action sur le terrain pour répondre aux principales régions à risque. Nous visons à intégrer la prévention de, et la réponse à la violence basée sur le genre comme éléments essentiels de la réponse humanitaire à toutes les étapes, comme quelque chose qui est automatiquement prioritaire, de la préparation, en passant par la crise survenue, pour finir avec la transition vers le développement.

Nos partenaires ont identifié six Résultats que l'*Appel à l'Action* permettra d'atteindre dans les cinq prochaines années. La réalisation collective de ces Résultats se penchera sur les principales régions à risque et nous rapproche de la réalisation de nos objectifs et, en

définitive, du but de l'*Appel à l'Action*. Les actions prioritaires ont été définies pour chaque résultat pour former le Plan d'Action (voir la section suivante « Résultats à Atteindre d'ici 2020 »).

En prenant des mesures pour la réalisation de ces résultats, les partenaires de l'*Appel à l'Action* sont à l'origine du changement de « comme d'habitude » vers une nouvelle norme dans laquelle une intervention humanitaire immédiate, de bonne qualité, efficace, et dont le financement est adéquat face à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence est normale et incontestée, comme cela se produit pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), la santé et les secteurs d'hébergement. La réalisation de cette « nouvelle norme » exige des changements fondamentaux et stratégiques dans la façon dont nous menons nos activités. Ces « changements » sont intégrés dans le Plan d'Action, et ont été identifiés et classés comme suit :

» **Amélioration de la Responsabilisation** : L'engagement et la responsabilité immédiats de l'action humanitaire contre la violence basée sur le genre doivent être adoptés à tous les niveaux, des hauts dirigeants au personnel sur le terrain. Une volonté politique continue ainsi que des systèmes et processus robustes sont tenus d'établir, de surveiller, et de faire appliquer la responsabilisation de l'action.

Photo prise par Tyler Jump, IRC

» **Action collective** : Plutôt que de poursuivre des approches *ad hoc* et réactives, la Feuille de Route est conçue pour faciliter les rôles et responsabilités collectifs des parties prenantes de faire progresser notre but commun. Les partenaires se sont engagés à travailler aux niveaux mondial et local et entre les secteurs et groupes de parties prenantes — États, donateurs, organisations internationales, ONGs internationales, Conseil National de la Société Civile,⁵ ainsi que les individus et communautés (adultes et enfants) touchés par les conflits armés et/ou les catastrophes naturelles — pour un ciblage collectif et plus efficace pour aborder les principales régions à risque durant l'intervention humanitaire.

» **Engagement total avec les acteurs locaux** : Les programmes doivent être informés par le Conseil National de la Société Civile, les groupes de femmes, et la communauté touchée pendant toutes les étapes du cycle du programme de sorte que la réponse humanitaire soit adaptée aux questions contextuelles uniques et maintienne l'autonomisation des femmes et des filles au centre de notre activité. Cela signifie prendre des mesures spécifiques pour promouvoir et soutenir le leadership local, tout en amplifiant les voix et une participation significative des femmes et des filles, dès les premiers stades des situations d'urgence.



C'est seulement en faisant ces changements stratégiques dans notre approche que nous pouvons obtenir les Résultats suivants que nous nous sommes fixés dans cette Feuille de Route et dans le Plan d'Action qui suit.

Résultats à Atteindre d'ici 2020

Résultat 1. Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.

Résultat 2. Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Résultat 3. Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification appuient l'intégration efficace et responsable de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les efforts d'intervention.

Résultat 4. Un financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Résultat 5. Des services de prévention et d'intervention spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Résultat 6. Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent des connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

Le Plan d'Action

Le Plan d'Action suivant énonce les Principaux Domaines d'Action que nous avons priorisé pour atteindre les Résultats souhaités d'ici 2020. Chaque Résultat comprend un ensemble d'actions avec des délais précis ainsi que les groupes de parties prenantes responsables de l'action. Nous avons également identifié les groupes de parties prenantes ou organismes qui contribuent aux activités de plaidoyer, au financement et aux autres axes de travail pertinents pour assurer que l'action soit complète, en fonction de leur capacité et responsabilité à s'engager sur les questions liées à la lutte contre la violence basée sur le genre. Le Plan d'Action s'appuie sur des structures de partenariat, leadership, gouvernance et surveillance ; celles-ci sont décrites dans la section Organisation d'une Action Collective à la page 26.

Les Différentes Voies d'Action

Les Résultats que nous souhaitons atteindre et les actions nécessaires pour les atteindre sont organisés à travers trois voies d'action interdépendantes qui doivent être entreprises en synchronisation les unes avec les autres.



Les **Politiques Institutionnelles Internes** sont les politiques et mécanismes au sein des différentes organisations/institutions partenaires.

- » Ces politiques fournissent une orientation et un engagement de haut niveau qui animent les mécanismes nécessaires pour appuyer le leadership, financement, coordination, et l'exécution de l'action sur le terrain.
- » Les actions dans cette voie informent, guident, et établissent les moyens de tenir pour responsables le personnel à tous les niveaux des décisions, pratiques et programmes sur l'égalité des sexes et la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.
- » Ces politiques veillent à ce que l'égalité des sexes, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), et la protection contre la violence basée sur le genre deviennent des normes et des pratiques organisationnelles, et qu'elles soient ainsi intégrées dans toutes les questions administratives et programmatiques (par exemple, à travers des outils, des conseils, une planification, un suivi, etc.) des mécanismes.
- » Cette voie comprend également l'engagement de l'organisation des parties prenantes à la participation à la coordination interorganisations, le plaidoyer, et d'autres activités visant à ce que les sujets soulevés soient abordés dans le futur.

Les **Systèmes Interorganisations** sont des politiques, structures, et systèmes interorganisations élaborés et acceptés par les groupes interorganisations.

- » Les systèmes doivent clairement orienter, soutenir et gouverner l'action humanitaire liée à la lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.
- » Les actions dans cette voie fournissent les structures et systèmes d'exécution sur le terrain ainsi que la responsabilité d'agir.
- » Les actions dans cette voie sont informées par des politiques et des pratiques institutionnelles.

L'**Exécution** est le niveau du programme, depuis lequel les communautés sont engagées et les services sont planifiés et exécutés par les organismes individuels et les regroupements interorganisations.

- » Les Exécutions comprennent la prévention contre la violence basée sur le genre et une programmation des interventions par les principaux secteurs spécialisés ; l'intégration de la réduction des risques de violence basée sur le genre ainsi que l'atténuation de son impact dans tous les secteurs et pour tous les acteurs en accord avec les directives révisées par le comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC) concernant la lutte contre la violence basée sur le genre ; et l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes et interventions.
- » Le niveau d'exécution est soutenu, guidé, et rendu possible par les politiques et systèmes dans les deux autres voies.

Les Groupes de Parties Prenantes

Dans le Plan d'Action, les groupes spécifiques de parties prenantes sont identifiés par des termes abrégés tels que ci-dessous :

États

- » États, organismes gouvernementaux régionaux (par exemple, l'Union européenne, l'Union africaine), et/ou des donateurs privés qui fournissent des financements humanitaires bilatéraux et/ou multilatéraux
- » États et/ou organismes gouvernementaux régionaux qui ne financent pas nécessairement l'action humanitaire, mais se livrent à des activités de plaidoyer et autres activités autour des questions humanitaires
- » États touchés par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle ; y compris les pays d'accueil pour les réfugiés

États/Donateurs

- » États et/ou organismes gouvernementaux régionaux (par exemple, l'Union européenne, l'Union africaine) qui fournissent des financements humanitaires bilatéraux et/ou multilatéraux

États Touchés

- » États en proie aux ou affectés par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle ; y compris les pays d'accueil pour les réfugiés

Organisations internationales (OIs)

- » Les organisations internationales/multilatérales, y compris les organismes des Nations Unies, la Croix-Rouge/Croissant-Rouge, etc.

Organisations non gouvernementales internationales (ONGIs)

- » ONGIs humanitaires et/ou de développements

Conseil National de la Société Civile

- » Organisations nationales non gouvernementales (ONG nationales)
- » Branches nationales de la Croix -Rouge et du Croissant-Rouge
- » Forums économiques
- » Associations religieuses
- » Syndicats
- » Les organisations reposant sur la communauté (CBO) et les groupes communautaires locaux

Communautés Touchées

- » Individus, groupes de femmes et autres groupes dans les communautés touchées par les conflits armés et/ou une catastrophe naturelle

Une distinction est faite dans le Plan d'action entre les « Groupes Principaux de Parties Prenantes » et les « Groupes Secondaires de Parties Prenantes ». Les Groupes Principaux de Parties Prenantes sont ceux qui ont la responsabilité principale de diriger et de mener à bien les Domaines d'Action Prioritaires. Les Groupes Secondaires de Parties Prenantes ont des rôles secondaires très importants, tels que le plaidoyer, le financement, ou autres axes de travail pertinents qui soutiennent la réalisation des actions. Les groupes de parties prenantes peuvent occuper le rôle « Principal » ou « Secondaire » à différents moments pendant la durée du Plan d'Action, en fonction de leur rôle spécifique pour la progression du travail.

VOIE À SUIVRE :
POLITIQUES INSTITUTIONNELLES
INTERNES

RÉSULTAT 1.

Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.

Principaux Domaines d'Action	Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
1-1 Établir et exécuter des politiques internes institutionnelles, des normes et pratiques qui guident l'action et la responsabilité en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes au cours des prestations de service humanitaire.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États		✓	✓			
1-2 Établir et exécuter des politiques et plans nationaux en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes (par exemple, les stratégies nationales appropriées) qui guident les priorités, processus, protocoles, allocation des ressources humaines et financières, et plaider.	États	Conseil National de la Société Civile	✓	✓			
1-3 Renforcer les processus et pratiques des ressources humaines afin de refléter les engagements institutionnels, et la responsabilisation pour l'action contre la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes, y compris pour le recrutement, les descriptions d'emploi /mandats, les évaluations de rendement, et la parité dans le personnel à tous les niveaux.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États			✓	✓		
1-4 Intégrer l'action en ce qui concerne les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes dans les normes, outils, conseils, processus et priorités dans les domaines de la prestation de services, du financement, et du plaider.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États			✓	✓		
1-5 Intégrer les considérations concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les outils, les directives et les processus liés à la surveillance et l'évaluation, la construction d'une base de données probantes, et la collecte, le partage et l'utilisation de l'information.	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États		✓	✓	✓		
1-6 Accroître les connaissances générales et/ou spécialisées et les capacités du personnel, de la direction, et des partenaires locaux pour prendre des mesures pour la prévention de la violence basée sur le genre, l'intervention et la préparation. (Voir aussi les Résultats 5 et 6.)	Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États		✓	✓	✓	✓	✓
1-7 Plaider systématiquement pour l'inclusion des considérations de l'Appel à l'Action dans les processus politiques pertinents (par exemple, sommet humanitaire mondiale, programmes au sujet des femmes, de la paix et de la sécurité).	États/Donateurs, Ols, ONGIs, Conseil National de la Société Civile		✓	✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 1a : % des organisations partenaires qui ont établi des politiques institutionnelles/normes exécutoires concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes pour leur programme dans les situations humanitaires (lié à l'Action 1-1)

Delai(s)	Objectif
80 % d'ici 2018	100 % d'ici 2020

Indicateur 1b : % des gouvernements partenaires qui ont des politiques nationales et des plans d'exécution concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes (lié à l'Action 1-2)

Delai(s)	Objectif
80 % d'ici 2018	100 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :
SYSTÈMES INTERORGANISATIONS

RÉSULTAT 2.

Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Principaux Domaines d'Action	Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
2-1 Renforcer le mécanisme de coordination au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre au niveau du cluster mondial pour atteindre une meilleure responsabilisation, un leadership efficace, et des performances en ligne avec les normes et directives du cluster.	OIs, ONGIs	États/Donateurs		✓	✓	✓	✓
2-2 Établir un mécanisme opportun et efficace de coordination au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre sur le terrain pour atteindre une meilleure responsabilisation, un leadership efficace, et des performances en ligne avec les normes et directives du cluster.	OIs, États Touchés, ONGIs, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs		✓	✓	✓	✓
2-3 Institutionnaliser et systématiser la coordination intersectorielle et la coordination entre les groupes thématiques/de travail au sujet des questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes au niveau mondial et sur le terrain.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile				✓	✓	✓
2-4 Consacrer du personnel qualifié pour qu'il s'engage de manière significative en ce qui concerne la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes et à ce qui ce rapporte aux mécanismes interorganisations/groupes mondiaux, y compris la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre et le Groupe de Référence pour la Parité.	OIs, ONGIs	États/Donateurs Conseil National de la Société Civile		✓	✓	✓	✓
2-5 Établir les responsabilités explicites de l'action et de la responsabilité pour les questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les DdTs pour les coordonnateurs humanitaires/de résidents (CH/CR), équipes humanitaires pays, et organisations responsables du cluster, y compris pour la coordination et la programmation dans chaque phase de la crise. (Voir aussi Action 1-3.)	OIs	ONGIs États/Donateurs		✓	✓	✓	✓
2-6 Promouvoir activement un leadership local efficace et un engagement solide dans les évaluations, la planification, l'exécution et le suivi des interventions pour les questions concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile, États Touchés	États/Donateurs		✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 2a : % du niveau mondial de membres dans la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre satisfaits du leadership, de la performance, et de la responsabilité du mécanisme de coordination entre tous les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre.

Delai(s) 60 % d'ici 2017
Objectif 85 % d'ici 2020

Indicateur 2b : % de nouvelles crises avec un mécanisme de coordination au niveau national des organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre, et qui est établi dans les 14 jours suivant l'activation du cluster.

Delai(s) 80 % d'ici 2018
90 % d'ici 2019
Objectif 100 % d'ici 2020

Indicateur 2c : % des pays avec un Coordonnateur Humanitaire qui coordonne au niveau national les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre codirigé/dirigé par un acteur national.

Delai(s) 30 % d'ici 2018
Objectif 50 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :
SYSTÈMES INTERORGANISATIONS

RÉSULTAT 3.

Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
3-1	Renforcer la préparation pour intégrer l'égalité des sexes et la prévention de la violence basée sur le genre et la réponse dans l'action humanitaire (par exemple, données ventilées selon l'âge ou le sexe, analyses sur la parité, fournitures prépositionnées, acteurs locaux formés, indicateurs concernant l'égalité des sexes prévus, la préparation de la lutte contre la violence basée sur le genre dans les plans nationaux).	OIs, ONGIs, États Touchés Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs		✓	✓	✓	✓
3-2	Revoir et mettre en œuvre les outils et les méthodologies qui régissent les évaluations du besoin dans l'urgence (sectoriel et intersectoriel) d'intégrer les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes.	OIs, ONGIs	Conseil National de la Société Civile États/Donateurs	✓	✓			
3-3	Intégrer la prévention et intervention pour les questions de violence basée sur le genre et d'égalité des sexes dans les processus humanitaires de planification, les plans et commentaires. (Voir les Résultats 5 et 6)	OIs, ONGIs, États Touchés Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓
3-4	Etablir et/ou renforcer les mécanismes de responsabilisation pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre et la programmation d'égalité des sexes dans le cycle du programme humanitaire. (voir les Résultats 1 et 2.)	OIs, ONGIs, États Touchés	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓
3-5	Entreprendre et signaler sur au moins une évaluation interinstitutions en temps réel (avec un accent sur la réponse humanitaire contre la violence basée sur le genre et pour l'égalité des sexes) dans au moins une situation d'urgence L3, par an.	OIs, ONGIs, États Touchés Conseil National de la Société Civile		✓	✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 3a : % d'outils d'évaluation sélectionnés inter-secteur/inter-clusters ou par secteurs/clusters qui intègrent la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes.

Delai(s)	Objectif
80 % d'ici 2018	100 % d'ici 2020

Indicateur 3b : % de pays avec un cycle de programme humanitaire (HPC) où la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes sont intégrées dans les processus HPC et reflétées dans les documents.

Delai(s)	Objectif
50 % d'ici 2018	100 % d'ici 2020

VOIE À SUIVRE :

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES INTERNES

RÉSULTAT 4.

Le financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
4-1	Identifier les obstacles à un financement national, bilatéral ou multilatéral et mettre en commun le financement pour l'action contre la violence basée sur le genre à chaque phase de l'urgence, de la préparation et l'apparition en passant par la transition et finalement le développement.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile		✓				
4-2	Revoir les directives concernant le financement pour surmonter les obstacles et s'assurer que le financement soit disponible pour la prévention et la réponse contre la violence basée sur le genre (voir Résultat 5 et Définition des Principaux Termes) dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et l'apparition en passant par la transition et finalement le développement.	OIs, États/Donateurs	ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile	✓	✓			
4-3	Identifier (ou développer) de nouvelles sources de financement innovantes afin de permettre la mise en œuvre rapide des principaux services de lutte contre la violence basée sur le genre (voir la Définition des Principaux Termes et Résultat 5).	OIs, ONGIs, États/Donateurs	États Touchés, Conseil National de la Société Civile		✓	✓	✓	✓
4-4	Incorporer les principaux services de lutte contre la violence basée sur le genre dans les propositions de financement pour la prévention et la réponse globale contre la violence basée sur le genre (Liens avec le résultat 5). (Voir également la Définition des Termes.)	OIs, ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs				✓	✓
4-5	Établir des mécanismes de suivi pour signaler le financement pour les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.	OIs, États/Donateurs	ONGIs, États Touchés, Conseil National de la Société Civile	✓	✓			
4-6	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer pour le financement et la priorisation des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.	Tous les Partenaires/ Tous les Groupes de Parties Prenantes		✓	✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 4a : # de projets qui exécutent les principaux services contre la violence basée sur le genre dans leurs plans d'intervention stratégique, par pays.

Delai(s)

Objectif

Augmentation du # de projets et du # de pays entre 2018-2020

Indicateur 4b : # de crises humanitaires dans lesquelles un mécanisme de suivi de financement pour la lutte contre la violence basée sur le genre est en place.

Delai(s)

Objectif

Augmentation du # de pays entre 2018-2020

VOIE À SUIVRE :
EXÉCUTION

RÉSULTAT 5.

Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
5-1	Mettre en place un ensemble de services fondamentaux de lutte contre la violence basée sur le genre pour la prévention spécialisée contre la violence basée sur le genre et la réponse à entreprendre au cours de chaque phase de l'urgence. (Voir la Définition des Termes, Annexe 1)	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs	✓	✓			
5-2	Mettre en œuvre, évaluer et signaler les services spécialisés grâce à l'utilisation et l'efficacité de l'ensemble des services de base en matière de prévention et de réponse face aux violences basées sur le genre dans chaque phase de l'urgence.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs			✓	✓	✓
5-3	Renforcer la capacité technique sur le plan international, national et local pour mettre en œuvre une prévention et une réponse spécialisées contre la violence basée sur le genre (y compris dans les services de base) dans chaque phase de l'urgence.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓
5-4	Continuer à construire la base de données mondiale pour définir des interventions efficaces de prévention et de réponse contre la violence basée sur le genre dans les situations humanitaires.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile	États/Donateurs, Académie	✓	✓	✓	✓	✓
5-5	Déployer les experts techniques de la lutte contre la violence basée sur le genre dans les 72 heures de la déclaration d'urgence L3 pour initier des programmes spécialisés dans la lutte contre la violence basée sur le genre.	IOs, INGOs, National Civil Society	États/Donateurs	✓	✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 5a : Un ensemble de services de base dans la lutte contre la violence basée sur le genre pour toutes les phases de la crise est établi et convenu par les partenaires de l'Appel à l'Action.

Delai(s)

Groupe de travail technique formé d'ici 2016

Objectif

Doit être fait d'ici 2018 ; mettre un nouvel indicateur sur l'exécution

Indicateur 5b : Finalisation et exécution d'une stratégie complète de développement des capacités ciblant les spécialistes nationaux et internationaux de la lutte contre la violence basée sur le genre.

Delai(s)

Finalisation et approbation d'ici 2016

Objectif

L'exécution conformément au calendrier établi dans le document de stratégie commencera en 2017

VOIE À SUIVRE :
EXÉCUTION

RÉSULTAT 6.

Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent leurs connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

Principaux Domaines d'Action		Groupes Principaux de Parties Prenantes	Groupes Secondaires de Parties Prenantes	2016	2017	2018	2019	2020
6-1	Revoir les outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés pour toutes les phases du cycle du programme pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre en conformité avec les Directives révisées de la lutte contre la violence basée sur le genre. (Voir aussi Action 1-6.)	OIs, ONGIs	États, Conseil National de la Société Civile	✓	✓			
6-2	Exécuter les outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés qui ont été révisés pour toutes les phases du cycle du programme pour réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre en conformité avec les Directives révisées de la lutte contre la violence basée sur le genre.	OIs, ONGIs	États, Conseil National de la Société Civile		✓	✓	✓	✓
6-3	Évaluer et signaler l'exécution de la révision des outils d'un secteur spécifique/cluster, les normes, les processus, les formations, et autres ressources clés, pour toutes les phases du cycle du programme.	OIs, ONGIs, Conseil National de la Société Civile États Touchés	États		✓	✓	✓	✓

INDICATEURS

Indicateur 6a : % de projets dans les Plans d'Intervention Stratégiques qui intègrent les actions des Directives révisées de l'IASC pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, par pays.

Delai(s)

50 % d'ici 2019

Objectif

80 % d'ici 2020

SOMMAIRE DES INDICATEURS ET OBJECTIFS

VOIE DE L'ACTION	INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020
POLITIQUES INSTITUTIONNELLES INTERNES	Partenaires avec des politiques/normes exécutoires concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	Les pays partenaires avec des politiques/plans nationaux concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	Principaux projets pour les services spécialisés contre la violence basée sur le genre dans les Plans Stratégiques d'Intervention			Accroître le nombre de projets et de pays		
	Mécanisme de suivi pour le financement contre la violence basée sur le genre au niveau de chaque pays			Accroître le nombre de pays		
SYSTÈMES INTERORGANISATIONS	Satisfaction à l'égard du leadership, performance, responsabilité du mécanisme de coordination mondiale des membres responsables de la lutte contre la violence basée sur le genre dans cette région		60 %	85 %		
	Mécanisme de coordination contre la violence basée sur le genre se crée dans les 14 jours suivant l'activation du cluster			80 %	90 %	100 %
	Mécanisme national de coordination contre la violence basée sur le genre codirigé par les acteurs nationaux			30 %		50 %
	Les outils et méthodes d'évaluation pour les divers clusters intègrent la lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes			80 %		100 %
	La lutte contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes sont intégrées dans les documents du Cycle de Programme Humanitaire			80 %		100 %
EXÉCUTION	« Ensemble » des Principaux Services Spécialisés contre la Violence Basée sur le Genre	Groupe de travail tech formé		Approuvé par les partenaires	Nouvel indicateur sur l'Exécution	
	Développement de l'ensemble des capacités pour les spécialistes contre la violence Basée sur le genre	Exécution faite conformément aux délais de la stratégie				
	Projets - par pays - dans les Plans Stratégiques d'Intervention qui intègrent la réduction/atténuation des risques en ligne avec les Directives sur la lutte contre la violence basée sur le genre				50 %	80 %

Voir l'Annexe 3 pour plus de détails

De la Feuille de Route aux Résultats

Organisation d'une Action Collective

La force de l'*Appel à l'Action* réside dans la diversité de ses parties prenantes et l'engagement collectif d'être responsables les uns envers les autres et envers la population que nous servons tout en faisant progresser nos principes fondamentaux et mettant en œuvre efficacement la Feuille de Route. Une structure de leadership et de gouvernance qui prend en charge la **participation, responsabilisation, transparence** et **communication** entre les différents partenaires et qui facilite aussi la mobilisation et l'engagement de nouveaux partenaires est essentielle à la réussite de l'*Appel à l'Action* au cours des cinq prochaines années.



Photo prise par Dormino, UNICEF

Partenariat

L'*Appel à l'Action* est motivé par l'inspiration, l'engagement et l'expertise de chaque partenaire et notre détermination collective à transformer collectivement les pratiques humanitaires en ce qui concerne la violence basée sur le genre. Les partenaires comprennent les états, organisations internationales et ONGs — y compris des organisations locales et reposant sur la communauté — qui travaillent aux niveaux mondial, national et/ou local. Un partenaire de l'*Appel à l'Action* accepte de s'engager dans les actions de base suivantes :

- » Approuver officiellement le but de l'*Appel à l'Action* ainsi que la Feuille de Route ;
- » S'engager au moins à deux Principaux Domaines d'Action pour atteindre les résultats décrits dans la Feuille de Route :
 - » S'engager au moins à une action des Principaux Domaines d'Action organisationnels/institutionnels énoncés dans le Résultat 1 (politiques organisationnelles/institutionnelles)
 - » Remplir au moins un engagement supplémentaire sur un des Principaux Domaines d'Action énumérés dans la Feuille de Route ;
- » Fournir un compte rendu annuel sur les progrès de leurs engagements ;
- » Désigner un point de référence organisationnel approprié dédié à l'*Appel à l'Action* ;
- » Participer aux appels entre parties prenantes du groupe de travail ;
- » Assister aux réunions annuelles des partenaires, si les ressources le permettent ;
- » Diriger et/ou soutenir les activités collectives de plaidoyer ; et
- » Soutenir l'effort collectif pour faire joindre de nouveaux partenaires à l'initiative de l'*Appel à l'Action*.

Pour se joindre au partenariat de l'*Appel à l'Action*, les organisations/institutions/groupes envoient un avis à la Direction actuelle indiquant leur intérêt à se joindre au partenariat, leur soutien au but de l'*Appel à l'Action*, et leur(s) engagement(s) à soutenir l'*Appel à l'Action*. La direction et le nouveau partenaire peuvent avoir des discussions supplémentaires sur les mesures spécifiques que le nouveau partenaire prévoit d'entreprendre dans le cadre de son engagement(s), et comment ils se situent par rapport à la Feuille de Route et autres actions déjà en cours.

Direction

La Direction motive et organise les partenaires pour atteindre notre objectif commun. Les principales responsabilités sont :

- » Superviser l'exécution et le suivi de la Feuille de Route ;
- » Diriger les travaux du Comité Directeur ;
- » Organiser, coordonner et mener le plaidoyer dans les forums pertinents ;
- » Maintenir les communications avec les partenaires ;
- » Compiler et maintenir une liste des Engagements consolidés ;
- » Gérer le processus des comptes rendus annuels des partenaires ;
- » Concevoir et diriger une réunion annuelle des partenaires ; et
- » Veiller à ce que le site Web de l'*Appel à l'Action* et la liste des partenaires soient régulièrement mis à jour et maintenus.

L'*Appel à l'Action* a été initialement lancé par les gouvernements du Royaume-Uni et de la Suède ; Les États-Unis ont servi comme Directeur pendant deux ans. Le gouvernement de la Suède assumera la direction de l'*Appel à l'Action* en 2016. D'ici peu, la Direction de l'*Appel à l'Action* restera un acteur étatique, avec une très forte influence sur la politique humanitaire et son financement, un soutien sans faille contre la violence basée sur le genre dans la réponse humanitaire, et pleinement engagée dans l'*Appel à l'Action*. En outre, la Direction doit être en mesure de consacrer les ressources humaines et financières nécessaires, y compris l'expertise technique et la direction politique, d'assumer les responsabilités décrites ci-dessus. Les futures Directions seront invitées à servir deux années civiles, sans excéder trois années consécutives.

Au moins six mois avant la fin du mandat de la Direction, les membres du Comité Directeur de l'*Appel à l'Action* (décrit ci-dessus) permettront d'identifier les partenaires qui ont manifesté un intérêt potentiel dans la prochaine Direction. La Direction actuelle de l'*Appel à l'Action* prendra contact avec des partenaires recommandés, en gardant le Comité Directeur informé. Idéalement, il y aurait une période de transition de trois mois entre la nouvelle Direction et la Direction sortante. Comme l'*Appel à l'Action* amène de nouveaux partenaires et l'initiative évolue, les partenaires pourraient envisager un accord de codirection.

Gouvernance

La structure de gouvernance de l'*Appel à l'Action* intègre des processus de collaboration transparents pour la prise de décisions, la planification, la coordination, la justification de l'activité, ainsi que le flux de cette activité. Les procédures et processus sont conçus pour promouvoir une action collective, cohérente et coordonnée et cultiver le respect mutuel, la confiance, la légitimité, la compréhension commune, des engagements partagés, et la non exclusion.

Trois **Groupes de Travail des Parties Prenantes** — États/Donateurs, OI, et ONGs — aident à soutenir l'engagement et la contribution des partenaires. Tous les partenaires participent activement à leurs groupes de travail des parties prenantes respectifs pendant la durée de la Feuille de Route, au minimum en participant aux appels entre les membres du groupe de travail. Les responsabilités de ces groupes comprennent :

- » Sélection annuelle de deux représentants du Groupe de Travail en tant que co-présidents qui siégeront au Comité Directeur durant deux années civiles, l'échelonnement des deux mandats se produira afin que ces deux mandats se terminent à différentes années ;
- » Avec la facilitation des coprésidents, identifier les problèmes de mise en œuvre de la Feuille de Route qui doivent être abordés au sein du groupe et/ou par le collectif plus large de l'*Appel à l'Action* ;
- » Réaliser un examen par leurs pairs des propositions d'engagement des membres afin de veiller à ce qu'elles soient mesurables, actionnables, et qu'elles fassent avancer une action prioritaire de la Feuille de Route ;
- » Récueillir et partager les informations pour le suivi et l'évaluation ; et
- » Identifier les événements des parties prenantes et les opportunités pour le plaidoyer et/ou la diffusion à de nouveaux partenaires.

Le **Comité Directeur** comprend la Direction et six membres du comité (deux coprésidents choisis parmi chaque Groupe de Travail des Parties Prenantes). Les membres du Comité Directeur sont choisis par leurs Groupe de Travail des Parties Prenantes respectifs pour servir pendant au moins deux, et sans excéder trois, années civiles. Idéalement, le mandat individuel des membres du Comité Directeur seront décalés de telle sorte que tous les membres du comité ne terminent pas leur mandat dans une année donnée. Les responsabilités principales incluent :

- » Organiser et gérer les communications du Groupe de Travail des Parties Prenantes ;
- » Faciliter les discussions du groupe sur l'exécution de la Feuille de Route et l'examen par les pairs des engagements des partenaires ;
- » Apporter les commentaires des appels respectifs du groupe à tous les membres du Comité Directeur ;
- » Soutenir la Direction dans l'identification des opportunités et entreprendre le plaidoyer dans les forums pertinents ; et
- » Soutenir la Direction dans la planification de la réunion annuelle des partenaires et s'assurer de la réception des comptes rendus annuels des partenaires



Avec l'aide de la nouvelle Direction, à la fin de 2015 les partenaires prendront les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la structure de gouvernance en développant des termes de référence, l'organisation en groupes de travail, et la sélection des membres du Comité Directeur

Réunions et Communications

Les Groupes de Travail des Parties Prenantes se rencontrent par téléconférence trimestrielle ou quand nécessaire pour identifier les opportunités et les défis qui devraient être abordés au sein du Groupe de Travail des Parties Prenantes et/ou avec tous les partenaires. Les téléconférences du Comité Directeur sont tenues trimestriellement ou quand nécessaire pour examiner les questions concernant le suivi et l'exécution pour tous les membres.

Il y a une réunion technique annuelle au cours de laquelle les partenaires examinent les progrès des membres ; identifient les défis et nouvelles opportunités ; examinent la révision de la Feuille de Route ; obtiennent des engagements nouveaux ou modifiés des partenaires ; et confirment la pertinence des engagements en cours. Ça peut être avantageux pour la réunion annuelle d'être liée à la réunion de planification annuelle de la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre.

En plus des téléconférences périodiques et d'une réunion annuelle, la Direction va distribuer des mises à jour trimestrielles aux partenaires par le biais de la liste de diffusion. La Direction travaillera avec les membres du Comité Directeur pour développer et maintenir le site Web de l'*Appel à l'action*, qui pourra inclure une composante d'enregistrement pour les partenaires pour faciliter les communications entre partenaires.

Coordination des Actions et du Flux de Travail

La coordination entre les actions et les flux de travail aura lieu à travers les discussions et les activités de surveillance menées par les Groupes de Travail des Parties Prenantes, Comité Directeur, et la Direction. Les partenaires coordonneront également leurs efforts par le biais d'autres mécanismes existants, tels que les groupes de donateurs, clusters, références/groupes de travail, et autres forums pertinents.

Suivi des Résultats

Le cadre de suivi pour cette Feuille de Route sur cinq ans mesure les progrès en 1) surveillant les actions prises dans les Principaux Domaines d'Action et 2) évaluant des indicateurs spécifiques de suivi pour surveiller les progrès dans la réalisation des Résultats. Ensemble, ces deux systèmes de surveillance montrent notre taux de réussite collectif dans la réalisation des objectifs de cette Feuille de Route.

D'ici début 2016, le Comité Directeur coordonnera toutes les collectes d'informations de base qui peuvent être nécessaires, comme décrit dans le Cadre du Suivi (Annexe 3). Si nécessaire, des objectifs spécifiques pourront être adaptés à ce moment-là afin de mieux comprendre les progrès depuis le début du suivi.

Les partenaires surveillent et rendent compte de leurs engagements à prendre des mesures dans les Principaux Domaines d'Action à travers des comptes rendus annuels et des discussions entre les partenaires au cours des téléconférences et réunions. Ce sera une source d'information sur les progrès en général et ça veillera à ce que tous les efforts déployés par les partenaires soient capturés.

Les indicateurs de la Feuille de Route, avec des repères et des objectifs, seront évalués chaque année. L'Annexe 3, Cadre du Suivi, est une liste complète des indicateurs avec des définitions, mesures, et remarques pour guider le travail de surveillance. Les indicateurs visent à montrer les progrès au fil du temps au niveau des Résultats. Les Résultats pour la Feuille de Route de l'*Appel à l'Action* sont complexes et interdépendants. Des indicateurs de substitution sont utilisés pour un grand nombre de Résultats et, quand nécessaire, les liens entre les indicateurs et les actions sont notés. Les indicateurs de la Feuille de Route de cinq ans mettent l'accent sur l'évaluation des progrès vers un renforcement de la fondation et l'incorporation de la lutte contre la violence basée sur le genre dans la façon dont les systèmes humanitaires et leurs organismes constitutifs conduisent leurs affaires (par exemple, les Résultats que nous cherchons à atteindre). La réunion annuelle des partenaires est une occasion pour examiner les progrès, identifier les défis, et établir de nouveaux repères, si nécessaire.



Concrétiser les Engagements

Les partenaires prendront de nouveaux engagements envers l'action, ou réviseront leurs engagements existants, en choisissant parmi les Résultats et les Principaux Domaines d'Action décrits dans cette Feuille de Route (voir aussi Partenariat, ci-dessus).

D'ici début 2016, lorsque le Comité Directeur et les Groupes de Travail des Parties Prenantes seront établis, la Direction, avec le soutien du Comité Directeur, organisera un processus pour la collecte, la compilation et l'examen des engagements des partenaires dans cette nouvelle Feuille de Route. Ce processus pourra inclure :

- » Que les partenaires dans chacun des Groupes de Travail des Parties Prenantes - déclarant et discutant leurs engagements individuels en considérant leur synergie, duplications et lacunes - trouvent un terrain d'entente pour un ensemble d'engagements ; et
- » Que le Comité Directeur en regardant tous les engagements ensemble, par le biais des Résultats et des Actions Prioritaires, verra l'ensemble du tableau et identifiera les lacunes ou duplications. Le Comité peut avoir des réunions de suivi avec les partenaires quand nécessaire, soit de vive voix soit par réunions ad hoc des Groupes de Travail des Parties Prenantes.

La Direction compilera et distribuera aux partenaires un ensemble consolidé de ces engagements à la Feuille de Route, organisé par les Résultats de la Feuille de Route et les Principaux Domaines d'Action. **Le document sur les engagements consolidés devient alors le document complémentaire à cette Feuille de Route.** Le document sur les engagements

consolidé est sujet au changement pour tenir compte des nouveaux partenaires, des engagements et des réalisations des partenaires sur les engagements précédents.

Un examen annuel de la Feuille de Route et des engagements, à travers les comptes rendus des partenaires et la réunion annuelle, sera entrepris pour marquer les progrès et apporter des modifications parmi les partenaires qui les jugeront appropriées.

Élargir le Partenariat

Pour atteindre notre but et nos objectifs, il est essentiel de réunir des partenaires supplémentaires dans notre initiative, en particulier les gouvernements et les organisations dans les zones touchées par les conflits et les catastrophes naturelles. Les partenaires fondateurs de l'*Appel à l'Action* reconnaissent leur responsabilité collective d'engager d'autres états, organismes régionaux et organisations gouvernementales dans l'*Appel à l'Action*. Cela peut être fait au sein et entre les groupes de parties prenantes. Comme priorité, lorsque la nouvelle structure de gouvernance est en place, le Comité Directeur facilitera un processus entre les partenaires pour développer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation coordonnée qui exploitera et élargira leurs cercles de relations et réseaux actuels. Il y a de multiples réunions nationales, régionales et mondiales sur l'action humanitaire, l'égalité des sexes et/ou la protection contre la violence basée sur le genre, au cours desquelles les partenaires de l'*Appel à l'Action* peuvent faire des efforts concertés pour introduire l'*Appel à l'Action* à de nouveaux partenaires potentiels. L'extension de la portée de/de l'adhésion à l'*Appel à l'Action* magnifie notre impact collectif et est essentielle à notre succès.



Faire la Différence Là Où c'est Important

Au final, le succès de l'*Appel à l'Action* sera jugé par les personnes que nous servons.

L'*Appel à l'Action* va initier les changements systémiques qui doivent être faits dans la politique et la pratique de transformer notre réponse humanitaire à la violence basée sur le genre. Cela nécessite des changements fondamentaux dans les systèmes et approches qui régissent l'action humanitaire ; cela approfondit également la volonté politique et renforce la détermination collective à agir.

Nous vivons à une époque de conflits durables et de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes qui ont forcé un nombre sans précédent de personnes dans des camps de déplacés. Il est à la fois de notre charge en tant qu'organisme humanitaire et de notre obligation morale de fournir une assistance en dépit de l'ampleur du défi. Nous ne pouvons pas prétendre fournir une aide humanitaire si notre inaction permet le ciblage et l'exploitation des populations vulnérables, notamment des femmes et des filles.

En fin de compte, le succès de l'*Appel à l'Action* sera jugé par les personnes que nous servons. Par les communautés et personnes individuelles, y compris les femmes et les filles, qui sont plus en sécurité parce que la communauté humanitaire a pris des mesures significatives et rapides pour assurer qu'elles vivent à l'abri de la menace de la violence. Par les victimes qui reçoivent les soins d'importance vitale qu'ils méritent dès qu'ils en ont besoin.

Annexe 1. Définition des Principaux Termes

Les définitions ci-dessous sont fournies pour clarifier le sens des divers termes utilisés dans cette Feuille de Route de sorte que toutes les parties intéressées, partenaires et nouveaux partenaires potentiels puissent avoir une même compréhension de ces termes car ils concernent l'*Appel à l'Action* et sa Feuille de Route. Certaines, mais pas toutes, de ces définitions représentent des définitions standard ou officielles ; les citations ou liens web sont fournis lorsqu'ils sont disponibles.

Tous les niveaux/niveaux multiples

Tout au long de la Feuille de Route, les expressions « tous les niveaux » ou « niveaux multiples » sont utilisées en référence à des organisations et/ou des systèmes inter-organisationnels. L'expression comprend des niveaux mondiaux, régionaux, nationaux, et géographiquement locaux, et les niveaux de la hiérarchie organisationnelle du personnel de terrain à la direction.

Services de base dans la lutte contre la violence basée sur le genre

(Voir ci-dessous les programmes spécialisés contre la violence basée sur le genre)

Zone de Responsabilité contre la violence basée sur le genre

La zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre est le groupe de travail mondial pour la coordination de la prévention et réponse aux violences basées sur le genre dans les situations humanitaires. Le groupe rassemble des ONGs, des organisations des Nations Unies, des universitaires, et autres avec l'objectif commun d'assurer des approches plus prévisibles, responsables et efficaces de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre. Fondée en 2008, la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre est l'un de plusieurs composants fonctionnels, couramment appelés « zones de responsabilité », du Cluster Mondial de la Protection. La zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre est codirigée au niveau mondial par le FNUAP et l'UNICEF. L'objectif de la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre est de veiller à ce que les programmes humanitaires dans toutes les situations d'urgence soient conçus et exécutés dans tous les secteurs, à tous les stades, et par tous les intervenants de manière à ce qu'ils réduisent considérablement le risque, favorisent la résilience, et trouvent des solutions durables contre la violence basée sur le genre.

Programmes contre la violence basée sur le genre

Ce terme se réfère à l'ensemble du spectre des programmes humanitaires qui traitent de la violence basée sur le genre ; il comprend les programmes spécialisés contre la violence basée sur le genre ainsi que la réduction et l'atténuation des risques.

Violence basée sur le genre

La Violence basée sur le genre⁸ (GBV) est un terme générique pour tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et qui est basé sur l'attribution par la société (par exemple, le sexe d'une personne) des différences entre les hommes et les femmes. Elle englobe les actes qui infligent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté. Ces actes peuvent se produire en public ou en privé. Les actes de violence basée sur le genre violent un certain nombre de droits humains universels protégés par les instruments et conventions internationales. Beaucoup, mais pas toutes, de formes de violence basée sur le genre sont des actes criminels dans les lois et politiques

nationales ; leur légalité diffère de pays en pays, et la mise en œuvre pratique des lois et politiques peut varier considérablement. Les actes de violence basée sur le genre incluent - mais ne sont pas limités à - la violence contre les femmes telle que la violence sexuelle, les abus et exploitations ; la violence conjugale ; ainsi que le mariage précoce, les mutilations génitales féminines et autres pratiques néfastes. Le terme est également de plus en plus utilisé par certains acteurs pour mettre en évidence les dimensions sexospécifiques de certaines formes de violence contre les hommes et les garçons — notamment certaines formes de violence sexuelle commises dans le but explicite de renforcer les inégalités des normes de la masculinité et de la féminité (par exemple, la violence sexuelle commise dans les conflits armés visant à émasculer ou féminiser l'ennemi). Le terme de la violence fondée sur le sexe d'une personne est également utilisé par certains acteurs pour décrire la violence perpétrée contre les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) et qui est entraînée par un désir de punir ceux perçus comme défiant les normes de genre.

Genre, Égalité des Sexes, et Normes de Genre

Le genre⁹ renvoie aux attributs sociaux et les opportunités associées au fait d'être homme ou femme et les relations entre les hommes et les femmes et les garçons et les filles, ainsi que les relations entre femmes et celles entre hommes. Ces attributs, opportunités, et relations sont socialement créés et se sont appris à travers les processus de socialisation. Ils sont spécifiques au contexte et temps, et sont modifiables. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné ; qui est, les normes de ce genre. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les hommes et les femmes dans les responsabilités attribuées, les activités entreprises, et l'accès aux/contrôle des ressources, ainsi que les opportunités de prise de décision. Le genre fait partie d'un contexte socioculturel plus large. D'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle comprennent, mais ne sont pas limités à la classe sociale, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique et l'âge.

L'égalité entre les hommes et les femmes (égalité des sexes) se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des hommes et femmes et des garçons et filles. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes vont devenir identiques, mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et ceux des hommes, ne dépendront plus du fait qu'ils soient nés ou s'identifient en tant qu'homme ou que femme. L'égalité des sexes implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, pour reconnaître la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas seulement une question qui concerne les femmes, mais doit concerner et engager pleinement aussi bien les hommes que les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits humains et en tant que condition préalable pour, et indicateur d'un développement durable centré sur les personnes et la prévention de la violence basée sur le genre.

Système de clusters humanitaires

Les clusters¹⁰ sont des groupes d'organisations humanitaires (ONU et non ONU) travaillant dans les principaux secteurs de l'action humanitaire, tels que le logement et la santé. Ils sont créés lorsque des besoins humanitaires précis existent dans un secteur, quand il y a de nombreux acteurs au sein de chaque secteur, et lorsque les autorités nationales ont besoin de soutien dans la coordination. Les clusters fournissent un point de contact précis et sont responsables de l'aide humanitaire adéquate et appropriée. Le but de l'approche par cluster est de renforcer la préparation de l'ensemble du système et la capacité technique de répondre aux urgences humanitaires, et de fournir une direction claire et précise ainsi que la responsabilisation dans les principaux domaines d'intervention humanitaire.

Au niveau national, il vise à renforcer les partenariats, la prévisibilité et la responsabilisation de l'action humanitaire internationale, en améliorant la priorisation et en définissant clairement les rôles et responsabilités des organisations humanitaires à travers les actions de :

- » Soutenir la prestation des services en fournissant une plate-forme pour trouver un accord sur les approches et éliminer la duplication ;
- » Informer la prise de décision stratégique du CH/HCT pour la réponse humanitaire à travers la coordination de l'évaluation des besoins, l'analyse des lacunes et la priorisation ;
- » Planifier et développer la stratégie, y compris les plans sectoriels, le respect des normes, et les besoins de financement ;
- » Plaidoyer, pour répondre aux préoccupations identifiées, au nom des participants au cluster et de la population touchée ;
- » Suivre et créer un compte rendu sur la stratégie et les résultats des clusters, recommander des mesures correctives en cas de besoin ; et
- » Une planification d'urgence/préparation/renforcement des capacités nationales en cas de besoin et quand la capacité existe au sein du cluster.

Chaque cluster est également responsable de l'intégration du relèvement précoce dès le début de la réponse humanitaire.

Les **organismes responsables au niveau mondial des clusters** fournissent les types de soutien suivants pour renforcer les interventions sur le terrain :

- » Une capacité technique de pointe ;
- » Des experts pour diriger la coordination du cluster sur le terrain ;
- » Une augmentation des stocks, certains pré-positionnés dans les régions ;
- » Une Normalisation des outils techniques, notamment pour la gestion de l'information ;
- » Un accord trouvé sur les méthodes et les formats d'évaluation des besoins, le suivi et les études comparatives ; et
- » Les pratiques exemplaires et enseignements tirés des essais sur le terrain.

Coordonnateur Humanitaire/Equipe Humanitaire Pays

Le **Coordonnateur Humanitaire (CH)**¹¹ est chargé d'évaluer si oui ou non une réponse internationale à la crise est justifiée et pour assurer que les efforts d'intervention humanitaire, si nécessaires, soient bien organisés.

Le CH est responsable en priorité du Coordonnateur des Secours d'Urgence. Les CHs aident le HCT à décider des solutions de coordination les plus appropriées pour leur pays, en tenant compte de la situation locale. Un accord doit intervenir pour savoir quels clusters établir, et quelles organisations devront les diriger.

L'**Equipe Humanitaire Pays (HCT)** est un forum de prise de décision stratégique et opérationnelle et de surveillance mis en place et dirigé par le CH. Il comprend des représentants de l'ONU, l'OIM, les ONGs internationales, et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les organismes qui sont également désignés en tant que dirigeants des clusters devraient représenter leurs groupes sectoriels ainsi que leurs organisations respectives. Le HCT est responsable pour un accord sur les questions stratégiques communes liées à l'action humanitaire.

Cycle de programme humanitaire

Le cycle de programme humanitaire (HPC)¹² est une série coordonnée de mesures prises pour aider à préparer, gérer et fournir la réponse humanitaire. Il se compose de cinq éléments coordonnés d'une manière transparente, avec la création de chaque étape faite en ce basant sur la précédente et conduisant à la prochaine. La mise en œuvre réussie du cycle de programme humanitaire dépend d'une préparation face à l'urgence efficace, d'une coordination avec les autorités nationales/locales et humanitaires efficace, et de la gestion de l'information. Les éléments du HPC sont les suivants :

1. besoins en évaluation et analyses
2. planification de la réponse stratégique
3. mobilisation des ressources
4. exécution et suivi
5. revue opérationnelle et évaluation.

Organismes/acteurs humanitaires

Dans cette Feuille de Route, ces termes incluent les états, les organismes régionaux, les donateurs, les organisations internationales et les ONGs nationales/internationales travaillant dans le continuum des secours au développement. Ces acteurs peuvent ou non s'auto-identifier comme une organisation humanitaire, mais l'action humanitaire est incluse dans leur activités d'une manière ou d'une autre.

Réduction des risques et atténuation des risques

Alors que la prévention de la violence basée sur le genre se réfère généralement à prendre des mesures pour que la violence basée sur le genre ne se produise pas en premier lieu, l'atténuation se réfère à la réduction du risque d'exposition à la violence basée sur le genre ; Les exemples incluent s'assurer d'un éclairage suffisant et que des patrouilles de sécurité soient en place lors de l'établissement des camps de déplacés, de poser des verrous à l'intérieur des latrines, et autres initiatives similaires. Tous les acteurs humanitaires sont responsables de la réduction des risques et l'atténuation de la violence basée sur le genre ; les directives du Comité permanent interorganisations pour la lutte contre la violence basée sur le genre sont une ressource majeure pour la planification et l'exécution.

Services sécurisés et complets

Des services sécurisés et complets pour les personnes touchées par la violence basée sur le genre comprennent une grande gamme d'interventions multisectorielles pour répondre aux conséquences néfastes et aux séquelles de la violence basée sur le genre et pour prévenir d'autres blessures, traumatismes, et dommages. Typiquement, des services complets comprennent les soins de santé, le soutien psychosocial, la sécurité, l'accès à la justice, la réinsertion sociale, et l'autonomisation économique. Les services sécurisés sont ceux qui ne font pas courir des risques supplémentaires aux victimes et incluent des mesures de confidentialité, des stratégies de sécurité physiques, des attitudes respectueuses et bienveillantes, et autres protections contre un préjudice.

Programmes spécialisés contre la violence basée sur le genre

Des programmes ou activités spécialisés — également appelés ciblés, autonomes, ou verticaux — sont généralement mis en œuvre par des ONGs, soit par eux-mêmes soit en consortium. Ces programmes se spécialisent dans l'ensemble des interventions pour la prévention de la violence basée sur le genre et des services d'intervention pour les victimes. Bien qu'il existe de nombreux outils et documentations testés sur le terrain qui décrivent divers éléments de services de réponse à la violence basée sur le genre (par exemple, le développement des voies d'orientation et les procédures opérationnelles standards), il y a très peu d'interventions pour la prévention fondées sur des preuves.

Les programmes spécialisés peuvent cibler des types spécifiques de violence basée sur le genre, comme un programme visant les violences sexuelles dans les guerres, ou ils peuvent répondre à l'ensemble de la violence basée sur le genre qui touche la population. La gestion des soins et des cas particuliers pour les victimes de violence basée sur le genre est une intervention commune qui inclut habituellement le soutien aux victimes pendant qu'ils ont accès à d'autres services et activités de réhabilitation et d'autonomisation tels que l'autonomisation économique, la réinsertion sociale, et les services de soutien affectif. Les programmes spécialisés de réponse aux violences basées sur le genre peuvent également inclure les soins et le soutien aux victimes de sexe masculin, qui est un domaine de compétence spécifique. Un autre exemple d'un programme spécialisé de réponse aux violences basées sur le genre est l'aide/assistance juridique pour fournir les informations, le soutien, et conseil juridique nécessaires aux victimes et dans certains cas d'accéder à la justice pénale ou civile. Les interventions de prévention dans les programmes spécialisés de réponse aux violences basées sur le genre vont généralement au-delà des interventions de réduction et d'atténuation des risques prises par tous les secteurs humanitaires et (selon la phase d'urgence) peuvent inclure des approches reposant sur la communauté pour influencer l'évolution des normes socioculturelles autour du genre, l'égalité des sexes, et l'utilisation et/ou l'abus de pouvoir. L'engagement des communautés à transformer les croyances nuisibles peuvent comprendre le travail avec les hommes et les garçons sur l'égalité des sexes, la promotion des interprétations positives de la masculinité, et la promotion de l'autonomisation des femmes au sein de la communauté pour soutenir la prévention contre la violence basée sur le genre.

Les Directives révisées sur la lutte contre la violence basée sur le genre se concentrent sur l'intégration de la réduction des risques dans tous les secteurs humanitaires et ne couvrent pas les programmes spécialisés de réponse aux violences basées sur le genre. Il n'y a aucun ensemble de mesures minimales convenues ou d'interventions pour les programmes spécialisés de réponse aux violences basées sur le genre et la réponse à leur appliquer. Des rapports récents de l'Équipe Spécialisée dans l'Apprentissage de la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre soulignent la nécessité d'un ensemble de services minimums, semblables à ce que le Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance a élaboré afin de guider les spécialistes de la protection de l'enfance. Un ensemble convenu de normes minimales pour la prévention de violence basée sur le genre et la réponse définira également le « quel » dans les programmes spécialisés, de sorte que les dirigeants humanitaires, spécialistes contre la violence basée sur le genre, et les personnes non-spécialistes de la lutte contre la violence basée sur le genre puissent tous comprendre clairement les interventions spécialisées contre la violence basée sur le genre dans le contexte de la planification humanitaire et son financement. Celles-ci devront être mises au point par un groupe de travail technique approprié (le plus probable par celui de la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre), différencié et organisé par les paliers durant les situations d'urgence (de la préparation en passant par la crise et jusqu'au développement) avec des actions spécifiques pour travailler avec les enfants ou avec les adultes.

Paliers/Phases d'urgence

La Feuille de Route vise à renforcer la réponse humanitaire à la violence basée sur le genre à tous les stades des situations d'urgence. Les paliers de l'urgence⁴⁴ peuvent inclure tout un spectre commençant par la phase de pré-crise en passant par la transition jusqu'au développement. La phase de pré-crise ou de préparation a lieu avant les crises d'urgence/de catastrophe naturelle. Le palier de la crise est quand l'urgence ou la catastrophe naturelle se produit ; c'est le palier au début de l'intervention d'urgence. La phase de stabilisation est lorsque les besoins immédiats ont été atteints durant l'urgence. La phase de retour et récupération est quand ceux qui sont déplacés ont la possibilité de retourner chez eux et/ou quand l'accent est mis sur la reconstruction des systèmes et structures et la transition vers le développement. Tous les paliers peuvent se chevaucher, et ne se produisent pas nécessairement l'un après l'autre, comme indiqué ici. Les situations d'urgence peuvent aller de la crise à la stabilisation et revenir à la crise à plusieurs reprises. Dans les paramètres avec des catastrophes/ conflits cycliques, l'intervention précoce grâce à la réhabilitation peut impliquer la création de structures et de réseaux pour répondre à la prochaine crise.

Annexe 2. Partenaires Fondateurs de l'Appel à l'Action

Les signataires ci-dessous ont approuvé le Communiqué de l'Appel à l'Action et/ou ont pris des engagements à l'action spécifiques. Il reste à espérer que d'autres ajouteront leurs noms à cette liste.

États

Australie
Belgique
Canada
Union européenne
Finlande
France
Irlande
Italie
Japon
Pays-Bas
Norvège
Suède
Suisse
Royaume-Uni
États-Unis

Organisations Internationales

GBV AoR – Zone de Responsabilité contre la Violence Basée sur le Genre
FICR - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
OIM - Organisation Internationale pour les Migrations
OCHA - Bureau de la coordination des affaires humanitaires. ONU
UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP - Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ONU Femmes
PAM - Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies
OMS - Organisation Mondiale de la Santé des Nations Unies

ONGs

ActionAid UK
American Refugee Committee
CARE International
Christian Aid
Doctors of the World
Handicap International
HelpAge
InterAction
International Center for Research on Women (ICRW)
International Medical Corps (IMC)
International Planned Parenthood Federation (IPPF)
International Rescue Committee (IRC)
Islamic Relief
Marie Stopes International (MSI)
Norwegian Refugee Council (NRC)
Oxfam
Plan UK
Population Action International (PAI)
Refugees International (RI)
Save the Children
Tearfund
War Child UK
WaterAid
Women's Refugee Commission (WRC)
World Vision International (WVI)

Annexe 3. Cadre du Suivi

Le cadre du suivi pour cette Feuille de Route quinquennale évalue les progrès grâce à 1) le suivi des actions prises dans les Principaux Domaines d'Action, et 2) l'évaluation d'indicateurs spécifiques pour surveiller les progrès dans la réalisation des Résultats. Ces deux systèmes de surveillance, ensemble, vont montrer nos progrès en tant que collectif dans la réalisation des objectifs de cette Feuille de Route.

Les partenaires surveillent et rendent compte de leurs engagements à prendre des mesures dans les Principaux Domaines d'Action à travers des comptes rendus annuels et des discussions entre partenaires au cours de téléconférences et réunions. Ces mesures seront une source d'information sur l'ensemble des progrès et veilleront à ce que tous les efforts déployés par les partenaires soient capturés.

Les indicateurs de cette Feuille de Route, avec leurs repères et objectifs, seront mesurés chaque année. Les indicateurs visent à montrer les progrès au fil du temps des Résultats. Les Résultats pour la Feuille de Route de l'*Appel à l'Action* sont complexes et interdépendants. Des indicateurs de substitution sont utilisés pour un grand nombre de Résultats, et quand nécessaire, des liens entre les indicateurs et les actions sont notés. Les indicateurs de cette Feuille de Route quinquennale mettent l'accent sur l'évaluation des progrès et l'incorporation de la lutte contre la violence basée sur le genre dans la façon dont le système humanitaire et ses organismes constitutifs conduisent leurs activités (par exemple, les Résultats que nous cherchons à atteindre).

La réunion annuelle des partenaires est une occasion d'examiner les progrès, identifier les défis, et établir de nouveaux repères, si nécessaire.

Plus d'informations sur les rôles des partenaires dans la collecte de données de référence et sur le suivi dans le temps de la Feuille de Route peuvent être trouvées dans la section « Organisation d'une Action Collective » à la page 26.

RÉSULTAT 1. Les acteurs humanitaires adoptent et appliquent des politiques et des normes institutionnelles pour renforcer l'égalité des sexes, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre, et renforcer l'obligation de prendre des mesures.

Remarques : Les indicateurs pour le Résultat 1 sont liés aux Principaux Domaines d'Action 1-1 et 1-2 car ce sont des actions fondamentales pour le Résultat et réalisables dans un délai de cinq ans établi dans cette Feuille de Route. Ces indicateurs permettront d'évaluer les progrès de tous les partenaires dans l'*Appel à l'Action*, en reconnaissant que ces actions par tous les groupes de parties prenantes sont essentielles à la réalisation du but collectif. Ces indicateurs mesurent à la fois la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les politiques, plans et normes de partenaires, tout en sachant que certains partenaires peuvent avoir des documents distincts pour ces deux domaines. Les progrès sur le renforcement de la réponse humanitaire à la violence basée sur le genre sont inséparables du progrès sur l'égalité des sexes.

INDICATEUR 1A :

% d'organisations partenaires qui ont établi des politiques institutionnelles/normes exécutoires concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans leur programme dans les situations humanitaires

Moyens de Vérification :

Copies des politiques/documents de référence

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

$$\frac{\text{\# d'organisations partenaires qui ont établi des politiques institutionnelles/normes exécutoires concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans leur programme dans les situations humanitaires}}{\text{\# d'organisations partenaires}} \times 100$$

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016			80 %		100 %

INDICATEUR 1B :

% de gouvernements partenaires qui ont des politiques nationales et des plans d'exécution concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes

Moyens de Vérification :

Copies des politiques et plans nationaux

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

$$\frac{\text{\# de gouvernements partenaires qui ont des politiques nationales et des plans d'exécution concernant la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes}}{\text{\# de gouvernements partenaires}} \times 100$$

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016			80 %		100 %

RÉSULTAT 2. Tous les niveaux au sein de l'architecture humanitaire promeuvent un leadership et une coordination interinstitutions / intersectorielle efficace et responsable en ce qui concerne la violence basée sur le genre.

Remarques : Les indicateurs pour le Résultat 2 sont directement liés aux actions clés 2-1, 2-2, et 2-6. Comme c'est souligné dans les documents de référence et soulevé par plusieurs intervenants, la réalisation du but de l'amélioration de l'action humanitaire contre la violence basée sur le genre de l'*Appel à l'Action* exige un mécanisme de coordination robuste contre la violence basée sur le genre au sein de l'architecture humanitaire, avec des interinstitutions efficaces et responsables et une direction intersectorielle contre la violence basée sur le genre. Les indicateurs visent à évaluer le succès des efforts pour relancer et renforcer la coordination humanitaire contre la violence basée sur le genre et le leadership à travers, par exemple, l'inclusion de la violence basée sur le genre dans les premières évaluations, les réussites des zones de responsabilité (AOR) à travers le monde, la mise en place rapide de coordination des mécanismes et des programmes contre la violence basée sur le genre au niveau national, et le rôle du gouvernement local, quand nécessaire, dans la planification et la direction de la coordination contre la violence basée sur le genre comme un composant de la responsabilisation.

INDICATEUR 2A :

% de membres au niveau mondial de la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre satisfaits du leadership, de la performance, et de la responsabilisation dans le mécanisme de coordination entre tous les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre

Moyens de Vérification :

Sondage des membres de la zone de responsabilité

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement (vise à atteindre l'objectif en 2018, avec un nouvel indicateur sur la coordination qui devra être établi pour 2019-20)

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

$$\frac{\text{\# de membres de la zone de responsabilité qui s'estiment « satisfait » ou mieux de la direction, performance, et responsabilisation (tous évalués séparément)}}{\text{\# de membres de la zone de responsabilité}} \times 100$$

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016		60 %	85 %	Établir et évaluer le nouvel indicateur	

INDICATEUR 2B :

% de nouvelles crises avec un mécanisme de coordination au niveau national des organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre qui est établi dans les 14 jours suivant l'activation du cluster

Moyens de Vérification :

Protocoles/calendriers des mécanismes de coordination, évaluations (en temps réel quand nécessaire)

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

# de nouvelles crises avec un mécanisme de coordination au niveau national des organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre qui est établi dans les 14 jours suivant l'activation du cluster	x 100
# de nouvelles crises avec un cluster activé	

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016	Croissance sur la base de référence		80 %	90 %	100 %

INDICATEUR 2C :

% de pays avec un Coordonnateur Humanitaire qui coordonne au niveau national les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre codirigé/dirigé par un acteur national

Moyens de Vérification :

Protocoles/calendriers des mécanismes de coordination, évaluations (en temps réel quand nécessaire)

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

# de pays avec un Coordonnateur Humanitaire qui coordonne au niveau national les organismes humanitaires qui agissent contre la violence basée sur le genre codirigé/dirigé par un acteur national	x 100
# de pays avec un Coordonnateur Humanitaire	

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016			30 %		50 %

INDICATEURS POUR LE RÉSULTAT 3

ANNEXE 3. CADRE DU SUIVI

RÉSULTAT 3. Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification appuient l'intégration efficace et responsable de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les efforts d'intervention humanitaire.

Remarques : Les indicateurs du résultat 3 sont liés aux actions clés 3-2, 3-3 et 1-5 dans le Résultat 1. Un obstacle important à une programmation rapide et efficace des programmes contre la violence basée sur le genre fut l'absence de l'inclusion de l'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre dans les évaluations et les processus de planification clés. Ces indicateurs, par conséquent, se concentrent sur l'évaluation des progrès, sur l'inclusion de la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes dans les outils humanitaires clés d'évaluation et les processus dans le plan quinquennal de la Feuille de Route. Pour l'indicateur 3a, un ensemble spécifique d'outils d'évaluation inter-secteurs/inter-clusters et secteur/cluster (y compris mais non limité à l'évaluation initiale rapide multi Clusters/ Secteurs (MIRA) d'outils d'évaluation et de planification HPC) seront identifiés, et les progrès sur la révision de ces ensembles d'outils et de processus seront évalués annuellement. L'indicateur 3b nécessite à la fois l'inclusion de la violence basée sur le genre et celle de l'égalité des sexes dans les processus de HPC ainsi que la réflexion de celle-ci dans les documents (par exemple, l'inclusion spécifique de la violence basée sur le genre et de l'égalité des sexes dans les plans d'intervention stratégiques) qui forment la base du système de la réponse humanitaire, sa surveillance et son évaluation. Les Définitions pour cette « inclusion » seront déterminées par le Comité Directeur dans le cadre de ses travaux sur les processus de base de collecte et de surveillance pour la Feuille de Route.

INDICATEUR 3A :

% d'outils d'évaluation sélectionnés inter-secteur/inter-clusters ou par secteurs/clusters qui intègrent la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes

Moyens de Vérification :

Examiner les outils d'évaluation sélectionnés inter-secteurs/inter-clusters et de secteurs/clusters (y compris les méthodes d'évaluation) ; rapports d'évaluation

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

d'outils d'évaluation inter-secteurs/inter-clusters et par secteur/cluster (à partir d'une liste présélectionnée, y compris l'évaluation initiale rapide et les processus du HPC) qui intègrent la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes

total d'outils d'évaluation inter-secteurs/inter-clusters et par secteur/cluster (à partir d'une liste présélectionnée)

x 100

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016	Croissance sur la base de référence		80 %	CROISSANCE	100 %

INDICATEUR 3B :

% de pays avec un cycle de programme humanitaire (HPC) où la protection contre la violence basée sur le genre et l'égalité des sexes sont intégrées dans les processus du HPC et reflétées dans les documents. (lié aux actions 3-1, 3-2)

Moyens de Vérification :

Évaluations, comptes rendus de l'évaluation, Plans d'intervention Stratégiques, évaluations du processus du HPC, évaluations en temps réel

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

$$\frac{\text{\# pays dans lesquels les processus et documents du HPC intègrent la protection contre la violence basée sur le genre, et l'égalité des sexes}}{\text{\# de pays avec un HPC}} \times 100$$

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016			50 %	Croissance	100 %

RÉSULTAT 4. Le financement est disponible pour prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Remarques : Les indicateurs pour le Résultat 4 sont directement liés aux actions 4-2, 4-4, et 4-5 et au Résultat 5. Il y a des problèmes à la fois avec la qualité et le contenu des propositions de financement ainsi qu'avec les mécanismes et procédures de financement. L'indicateur 5a vise donc à évaluer le nombre de projets dans chacun des paramètres du Cycle de Programme Humanitaire qui traitent un ensemble convenu de normes de base en matière de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre ; cet indicateur est un indicateur de substitution pour l'évaluation de la qualité de la proposition. L'indicateur 5b vise à évaluer les progrès dans le suivi du financement des projets humanitaires contre la violence basée sur le genre à travers l'évaluation dans laquelle de tels mécanismes sont en place. Ceci est une première étape nécessaire dans l'évaluation du suivi du financement des projets humanitaires contre la violence basée sur le genre. Ce suivi de tous les fonds (y compris le financement bilatéral et commun) permettra de savoir dans une analyse future si les obstacles au financement des projets contre la violence basée sur le genre ont été surmontés.

INDICATEUR 4A :

de projets qui exécutent les principaux services contre la violence basée sur le genre dans leurs plans d'intervention stratégique, par pays

DÉFINITION :

Pour chaque pays du HPC, le # de projets dans le Plan d'Intervention Stratégique qui se concentrent comme convenu sur les principaux services contre la violence basée sur le genre (l'évaluation comprend la liste des pays avec le nombre de projets pour chacun d'entre eux)

Moyens de Vérification :

Liste des pays avec un système de HPC en place ; les Plans d'Intervention Stratégique de ces pays

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement (après que les normes fondamentales soient finalisées en 2018 - voir le Résultat 5)

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Zéro (le regroupement des services de base n'existe pas)			Première évaluation	Augmentation du nombre de projets et augmentation du nombre de pays chaque année	

INDICATEUR 4B :

de crises humanitaires dans lesquelles un mécanisme de suivi de financement pour la lutte contre la violence basée sur le genre est en place

DÉFINITION :

de crises humanitaires dans lesquelles un mécanisme de suivi pour tous les financements pour la lutte contre la violence basée sur le genre (y compris ceux de sources bilatérales et ceux mis en commun) est en place

Moyens de Vérification :

Mécanisme de suivi, Equipe Humanitaire Pays

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur. En incluant la définition du terme « crises humanitaires ».

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Zéro (de tels mécanismes n'existent pas actuellement)			Première évaluation	Augmentation du nombre de projets et augmentation du nombre de pays chaque année	

RÉSULTAT 5. Des services de prévention et de réponse spécialisés contre la violence basée sur le genre sont mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement.

Remarques : L'indicateur 5a est directement lié aux actions 5-1, 5-2 et 5-3. L'absence d'un ensemble complet de services de base communément approuvés pour la prévention de et la réponse à la violence basée sur le genre spécialisées est souvent citée comme un obstacle majeur à la réalisation du but de l'*Appel à l'Action*. Certains secteurs et organisations ont déjà des éléments de cet ensemble de services de base établis, mais il n'y a pas encore un ensemble de services de base communément approuvés identifié pour les services contre la violence basée sur le genre (voir la discussion des principaux services contre la violence basée sur le genre dans Définitions des Principaux Termes). Ces éléments existants seront déterminants dans la définition de l'ensemble final des services de base communément approuvés. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour développer une base de données pour, en particulier, les interventions de prévention et de protection. L'ensemble des services de base contre la violence basée sur le genre sera élaboré par des experts techniques (probablement dirigé par la zone de responsabilité contre la violence basée sur le genre). L'approbation par le partenariat de l'*Appel à l'Action* reflétera l'adhésion des partenaires.

L'indicateur 5b est lié aux Domaines Principaux d'Action pour le développement des capacités dans les actions 1-6 et 5-3. C'est le seul indicateur pour évaluer le développement des capacités en soi et il est axé sur les spécialistes de la lutte contre la violence basée sur le genre. Il y a d'autres actions (notamment dans le résultat 6) pour le renforcement des capacités qui seront surveillées et documentées au fil du temps par le biais de comptes rendus annuels ainsi que par des réunions annuelles.

INDICATEUR 5A :

Un ensemble de services de base dans la lutte contre la violence basée sur le genre pour toutes les phases de la crise est établi et convenu par les partenaires de l'*Appel à l'Action*

DÉFINITION :

L'approbation des partenaires de l'*Appel à l'Action* d'un ensemble de services de base pour une prévention et une réponse à la violence basée sur le genre spécialisées pendant toutes les phases de la crise

Moyens de Vérification :

Comptes rendus des réunions ou autre documentation concernant l'*Appel à l'Action*

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement (vise à atteindre l'objectif d'ici la fin de 2018)

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble de normes de base contre la violence basée sur le genre n'existe pas	Groupe de travail technique formé ; progrès vers le développement	Progrès vers le développement	Terminé	Établir et évaluer un nouvel indicateur pour l'exécution	

INDICATEUR 5B :

Finalisation et exécution d'une stratégie complète de développement des capacités ciblant les spécialistes nationaux et internationaux de la lutte contre la violence basée sur le genre

DÉFINITION :

Stratégie dans son ensemble sur le développement de la capacité exécutée conformément à son calendrier

Moyens de Vérification :

Les comptes rendus des réunions et des progrès, et autres documents

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
La stratégie existe sous forme de projet (dans la section Zone de Responsabilité contre les Violences Basées sur le Genre)		Exécuter les progrès conformément au calendrier établi dans le document de stratégie			

RÉSULTAT 6. Ceux qui gèrent et dirigent les opérations humanitaires ont et appliquent leurs connaissances et compétences nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et réduire et atténuer les risques de violence basée sur le genre.

Remarques : Les Directives révisées de l'IASC sur la lutte contre la violence basée sur le genre et l'initiative de l'*Appel à l'Action* sont complémentaires. L'inclusion du Résultat 6 est un reflet de l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre des Directives pour la réalisation du but de l'*Appel à l'Action*. En particulier, l'accent dans les Directives sur la réduction et l'atténuation des risques de violence basée sur le genre se reflète dans ce résultat et l'indicateur correspondant.

INDICATEUR 6A :

% de projets dans les Plans d'Intervention Stratégiques qui intègrent les actions des Directives révisées de l'IASC pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, par pays

Moyens de Vérification :

Plan pour la Réponse Stratégique du HPC des pays

Fréquence de l'Évaluation :

Annuellement

Responsable de l'Évaluation :

À déterminer par le Comité Directeur

DÉFINITION :

$$\frac{\text{per Plan pour la Réponse Stratégique, \# de projets qui intègrent des actions des Directives révisées de l'IASC pour l'intégration de la lutte contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire}}{\text{nombre total de projets}} \times 100$$

DÉLAIS/OBJECTIFS

Base de référence	2016	2017	2018	2019	2020
Les évaluations de la base de référence seront entièrement définies d'ici Mars 2016	Augmentation			50 %	80 %

Annexe 4. Liens, Références et Publications Utiles

Gestion clinique des Victimes de Viol : Développement de protocoles à adopter avec les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, édition révisée. Genève, Organisation mondiale de la Santé, ministère de la Santé et des recherches génésiques - FNUAP et HCR, 2004. Disponible sur : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43156/1/9242592633_fre.pdf

Establishing Gender-Based Violence Standard Operating Procedures (SOPs) for Multi-Sectoral and Inter-Organisational Prevention and Response to Gender-Based Violence in Humanitarian Settings (Guide POS). Genève, Sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les femmes et l'action humanitaire, 2008. Disponible en anglais sur : www.gbvaor.net

Zone de Responsabilité contre les Violences Basées sur le Genre. www.gbvaor.net

Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action: Reducing Risk, Promoting Resilience and Aiding Recovery (Directives en anglais contre les violences basées sur le genre). Zone de Responsabilité contre les Violences Basées sur le Genre, 2015. www.gbvguidelines.org

Gestion clinique des victimes de viol. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003. Disponible sur : [p://iawg.net/cmor/data_fr/CMoR_fr.html](http://iawg.net/cmor/data_fr/CMoR_fr.html)

Handbook for Coordinating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Settings (Guide en anglais de Coordination contre les Violences Basées sur le Genre). Zone de Responsabilité contre les Violences Basées sur le Genre, 2010. www.gbvaor.net

Gender & Security Sector Reform Toolkit. Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme. Organe de l'ONU (UN-INSTRAW), OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), 2008. Disponible en anglais sur : <http://www.dcaf.ch/Publications/Gender-Security-Sector-Reform-Toolkit>

Initiative de Prévention de la Violence Sexuelle (PSVI). <https://www.gov.uk/government/policies/sexual-violence-in-conflict>

Les femmes, la paix et la sécurité (résolutions du Conseil de sécurité consacrées aux femmes de l'ONU et pour plus d'informations). <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/women/wps.shtml>
<http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security>
<http://www.womenpeacesecurity.org/>

Sommet Humanitaire Mondial. <https://www.worldhumanitariansummit.org/>

Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2007. Disponible sur : <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241595681/fr/>

Annexe 5. Références

¹Toutes les instances des termes « nous » et « notre » dans cette présente Feuille de Route font référence au groupe collectif des partenaires de l'Appel à l'Action.

² Adoptée en Octobre 2000, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a été suivie par six résolutions supplémentaires (1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122). Voir l'annexe 4 pour des liens vers plus de renseignements sur le sujet.

³ Voir l'annexe 4 pour une liste de publications contenant plus de détails sur la violence sexiste et les programmes de réponses.

⁴ <http://www.svri.org/ExecutiveSummary.pdf>

⁵ Les Conseils Nationaux de la Société Civile incluent les ONGs nationales, les Sociétés nationales de la Croix- Rouge et du Croissant -Rouge, les forums d'affaires, des organisations religieuses, des syndicats et des organisations communautaires/groupes communautaires locaux.

⁶ Les méthodologies doivent être souples pour les différents contextes et comprendront les meilleures pratiques dans l'élaboration des questions et l'entreprise des évaluations, le déploiement d'experts techniques en ce qui concerne la violence sexiste, l'engagement avec les populations touchées et les groupes locaux de femmes, etc.

⁷ Cette action ne suggère pas la création de nouveaux outils et ressources; elle se réfère plutôt directement aux outils et ressources dans les directives révisées d'IASC en ce qui concerne la violence sexiste.

⁸ Définition dans ce paragraphe compilées à partir de la définition de violence sexiste dans les Directives sur la GBV révisées, *Directives pour Intégrer l'Intervention contre les Violences Sexistes dans l'Action Humanitaire*.

⁹ Les Définitions ci-dessous sont du centre de L'ONU Femmes : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>

¹⁰ Définition des groupes sectoriels et plus d'information au lien : <https://www.humanitarianresponse.info/en/coordination/clusters/what-cluster-approach> <https://www.humanitarianresponse.info/en/coordination/clusters/what-cluster-approach>

¹¹ Définition des groupes sectoriels et plus d'information au lien : <https://www.humanitarianresponse.info/en/about-clusters/who-does-what>

¹² Définition sur <https://www.humanitarianresponse.info/en/programme-cycle/space>

¹³ Définition dans *Directives Intégrer l'Intervention contre les Violences Sexistes dans l'Action Humanitaire : Les questions clés abordées*

¹⁴ Définition compilées à partir du centre ONU Femmes, Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles : <http://www.endvawnow.org/en/articles/1510-stages-of-emergency.html?next=1511>

Annexe 6. Liste des Abréviations

AoR	Zone de responsabilité
CBO	Organisme reposant sur la communauté
GBV	Violence basée sur le genre
CH	Coordonnateur Humanitaire
HCT	Equipe Humanitaire Pays
HPC	Cycle de Programme Humanitaire
IASC	Comité Permanent Interorganisations
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
OI	Organisation Internationale
MIRA	Evaluation rapide initiale des clusters multilatéraux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGN	Organisation Non Gouvernementale Nationale
PEAS	Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels
PSVI	Initiative de Prévention de la Violence Sexuelle
CRCR	Croix-Rouge Croissant-Rouge (Mouvement)
CR	Coordonnateur des Résidents
SRP	Plan d'Intervention Stratégique
SVRI	Initiative de Recherche contre la Violence Sexuelle
TdR	Termes de Référence
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène (cluster)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
SMH	Sommet Mondial de l'Humanitaire
WPS	Programme sur les Femmes, la Paix et la Sécurité

